



Mise à disposition gratuite d'un local commercial

Par **Lna2b**, le **29/10/2009** à **11:28**

Bonjour,rrnrnJe suis expert-comptable stagiaire en dernière année de stage, salariée dans un cabinet d'expertise-comptable.rrnrnJe suis propriétaire d'un local commercial situé dans une galerie marchande que je souhaite mettre à la disposition, **à titre gratuit**, de mon employeur (l'expert-comptable) pour l'établissement d'un bureau secondaire dont je vais personnellement m'occuper.rrnrnMon employeur prend à sa charge les travaux d'aménagement du local (environ 12 000 €), nous n'avons pour l'instant qu'un accord verbal : une association est clairement évoquée une fois que je serais diplômée, mais si la collaboration est un échec, je me dois de me prémunir contre toute éventualité. Selon cet accord verbal, je garderais ma clientèle si la collaboration échoue.rrnrn**Donc, 2 hypothèses** :rrnrn**1ère hypothèse** : tout se passe bien, les honoraires perçus par mon employeur, issus des nouveaux clients que j'aurais obtenus couvrent les 12 000 € de travaux et nous sommes quittes au moment de s'associer (2011).rrnrn**2ème hypothèse** : la collaboration ne fonctionne pas, j'obtiens mon diplôme d'expertise comptable, je souhaite poursuivre seule et récupérer la jouissance de mon local et la clientèle que j'aurais constituée.rrnrn**Ma question** : quel contrat (ou convention) dois-je conclure avec mon employeur pour cette mise à disposition à titre gratuit du local professionnel ?rrnrnMerci pour vos éclaircissements,rrnrnLna2b

Par **chaber**, le **29/10/2009** à **14:46**

bonjour,rrnrntout accord verbal n'a aucune valeur juridique.rrnrnVous pouvez faire un bail commercial à titre précaire de 2 ans surtout pour la seconde hypothèse envisagée

Par **Lna2b**, le **29/10/2009** à **17:05**

Merci pour votre réponse.rnrnCordialement,